Gouvernement du Canada
Bureau du Conseil privé

Government of Canada
Privy Council Office

Canada

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

ÉTAT FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026



États financiers du Bureau du Conseil privé pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Sauf avis contraire, le contenu du présent document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission écrite du Bureau de Conseil privé.

Pour plus de renseignements :

Bureau du Conseil privé
85, rue Sparks, pièce 1000
Ottawa (ON) Canada K1A 0A3
info@pco-bcp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026.

This publication is also available in English:
PCO Financial Statements for the year ended March 31, 2026.

ISSN : 9 2818-1743
CP1-16F-PDF

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du Conseil privé (BCP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BCP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du BCP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BCP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés à l'annexe.

Les systèmes de contrôle interne du BCP sont examinés par le comité d'audit ministériel, qui surveille les responsabilités de la direction afin de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du Bureau du Conseil privé n'ont pas été audités.

Michael Sabia
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: 15 septembre 2026

État de la situation financière *(non audité)*
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2026	2025
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	32 844	33 398
Indemnités de vacances et congés compensatoires	15 235	16 593
Avantages sociaux futurs (note 6b)	3 408	4 630
Total des passifs	**51 487**	**54 621**
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	31 398	31 825
Débiteurs et avances (note 7)	4 248	4 495
Total des actifs financiers nets	**35 646**	**36 320**
Dette nette ministérielle	**15 841**	**18 301**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	363	393
Stocks (note 8)	354	374
Immobilisations corporelles (note 9)	24 741	25 532
Total des actifs non financiers	**25 458**	**26 299**
Situation financière nette ministérielle	**9 617**	**7 998**

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Michael Sabia
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: 15 septembre 2026

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle *(non audité)* pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2026 Résultats prévus	2026 Réel	2025 Réel
Charges			
Servir le premier ministre et son Cabinet	197 739	137 521	148 184
Services internes	121 271	145 889	152 913
Total des charges	**319 010**	**283 410**	**301 097**
Revenus			
Revenus divers	7 947	8 608	8 326
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(23)	(27)	(18)
Total des revenus	**7 924**	**8 581**	**8 308**
Coût de fonctionnement net	**311 086**	**274 829**	**292 789**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**311 086**	**274 829**	**292 789**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		239 784	251 377
Variations des montants à recevoir du Trésor		(427)	4 478
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)		37 192	34 748
Transfert de trop-payés		6	(204)
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux		(107)	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**(1 619)**	**2 390**
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**7 998**	**10 388**
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**9 617**	**7 998**

Information sectorielle (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle *(non audité)* pour l'exercice terminé le 31 mars

(*en milliers de dollars)*

	2026	2025
	Réel	Réel
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(1 619)**	**2 390**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 926	4 217
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 830)	(5 252)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	3	(6)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(2)	4
Éléments transférés d'autres ministères gouvernementaux	233	-
Éléments transférés à d'autres ministères gouvernementaux	(132)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(802)**	**(1 037)**
Variation due aux stocks	(20)	99
Variation due aux charges payées d'avance	(30)	(121)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**(2 471)**	**1 331**
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**18 300**	**16 969**
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**15 829**	**18 300**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie *(non audité)*
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	274 829	292 789
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 830)	(5 252)
Ajustements aux immobilisations corporelles	7	-
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2)	4
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(37 192)	(34 748)
Transfert de trop-payés	(6)	204
Transferts entre ministères	107	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(248)	(1 009)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(30)	(121)
Augmentation (diminution) des stocks	(20)	99
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	554	(3 246)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 358	(440)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 221	(1 114)
Transferts de passifs entre ministères	107	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**236 855**	**247 166**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 926	4 217
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	3	(6)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**2 929**	**4 211**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**239 784**	**251 377**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers *(non auditées)* pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le BCP est un secteur de l'administration publique fédérale comme l'indique la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le Bureau du Conseil Privé (BCP) est déterminé à aider le gouvernement à réaliser ses priorités en fournissant des analyses et des conseils d'experts, et en apportant un soutien opérationnel au Cabinet et à ses comités. En collaboration avec d'autres ministères et organismes, le BCP continuera de faire avancer le programme du gouvernement en matière de service public et à soutenir le greffier du Conseil privé dans son rôle de chef de la fonction publique. Le BCP aidera également le premier ministre à déterminer comment organiser et structurer le gouvernement du Canada afin d'atteindre ses buts et objectifs en 2025-2026.

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont considérées comme des ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et le Premier ministre en est le « ministre désigné » aux termes de cette même loi. Le BCP leur apporte son soutien à l'égard de la gestion financière et administrative. Il n'y a aucune commission d'enquête active en 2025–2026.

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour la population canadienne, le BCP élabore ses plans et ses priorités.

Servir le premier ministre et son Cabinet

Offrir des analyses, des avis et du soutien au premier ministre et aux ministres de portefeuille, y compris des conseils et des renseignements impartiaux provenant de toute la fonction publique à la suite de consultations et de collaboration avec des sources internationales et nationales des secteurs public et privé.

Agir comme secrétariat du Cabinet et de ses comités, ce qui comprend la gestion du système décisionnel du Cabinet, la coordination des propositions de politiques des ministères au Cabinet, des services de calendrier et de soutien pour les rencontres du Cabinet et de ses comités, la progression du programme du gouvernement dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, et la prestation de services administratifs au Cabinet du premier ministre, aux ministres du portefeuille et aux commissions d'enquête.

Diriger et renouveler la fonction publique afin de conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre de son programme, de favoriser des lieux de travail sains qui promeuvent la diversité et l'inclusion, d'offrir des services et des résultats pour les canadien et canadiennes.

Services internes

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- service des communications
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologies de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

Notes aux états financiers *(non auditées)* pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BCP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BCP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2025-2026. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2025-2026.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le BCP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BCP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BCP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BCP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un

service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que le (la) greffier (ère) du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet soit censé exercer un contrôle comptable, il (ou elle) n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

i. **Prestations de retraite**

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BCP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du BCP découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. **Indemnités de départ**

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d’obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le BCP comptabilise un instrument financier lorsqu’il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes débiteurs en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations

associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens* ; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés autres que les opérations inter-entités sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous un contrôle commun. Les opérations inter-entités autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

i. Les services à recouvrement de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute, et mesurés à la valeur d'échange.

ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

Notes aux états financiers *(non auditées)*

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le BCP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BCP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	274 829	292 789
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 830)	(5 252)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2)	4
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(37 192)	(34 748)
Diminution / (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 358	(440)
Diminution / (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 221	(1 114)
Dépense pour mauvaises créances	-	(2)
Augmentation / (diminution) des charges à payer non imputées aux autorisations	4 718	(4 718)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	1 109	883
Revenus disponibles à être dépensés	216	-
Autres	3	-
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(32 399)	(45 387)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 926	4 217
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(6)
(Gain) perte sur taux de change	(21)	(4)
Augmentation / (diminution) des stocks	(20)	99
Augmentation / (diminution) des charges payées d'avance	(30)	(121)

Comptes débiteurs et avances	278	157
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	3 133	4 342
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**245 563**	**251 744**

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	270 002	238 435
Montants législatifs	24 727	24 515
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(4)	(13)
Périmés : Fonctionnement	(49 162)	(11 193)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**245 563**	**251 744**

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du BCP :

(*en milliers de dollars)*	**2026**	**2025**
Créditeurs - autres ministères et organismes	3 024	4 523
Créditeurs - parties externes	28 877	28 068
Total des créditeurs	31 901	32 591
Charges à payer	943	807
Total des créditeurs et des charges à payer	**32 844**	**33 398**

Dans le Budget 2025, le gouvernement a annoncé des mesures économiques devant être mises en œuvre par les ministères d'ici 2028-2029. En conséquence, le Bureau du Conseil privé a inclus au 31 mars 2026, une obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi d'un montant de 2 960 182 $ (0 $ en 2024-2025) à titre de créditeurs et charge à payer afin de refléter les coûts estimatifs liés au réaménagement des effectifs.

Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Revenus

Le BCP dispose des principaux types de revenus suivants : les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens et de produits d'information, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

a) Ventilation des revenus

(en milliers de dollars)	**2026**	**2025**
Revenus		
Revenus divers		
Services de nature non réglementaire (opérations avec contrepartie)	225	175
Vente de biens et de produits d'information (opérations avec contrepartie)	869	832
Services aux autres ministères (opérations avec contrepartie)	7 487	7 301
Autre frais et charges (opérations avec et sans contrepartie)	27	18
Total des revenus divers	8 608	8 326
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (opérations avec et sans contrepartie)	(27)	(18)
Total des revenus	**8 581**	**8 308**

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du BCP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'employeur (BCP) versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2025-2026 s'élève à 22 097 607$ (22 056 905$ en 2024-2025). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2024-2025) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité du BCP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées du BCP étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2026, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants:

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	**4 630**	**3 515**
Charge pour l'exercice	7 059	8 739
Prestations versées pendant l'exercice	(8 281)	(7 624)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	**3 408**	**4 630**

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BCP :

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Débiteurs - autres ministères et organismes	1 618	1 916
Débiteurs - parties externes	2 421	2 357
Avances aux employés	244	257
Total partiel	4 283	4 530
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(35)	(35)
Débiteurs et avances nets	**4 248**	**4 495**

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Débiteurs des parties externes		
Non en souffrance	1 496	1 674
Nombre de jours de retard		
1 à 30	37	6
31 à 60	659	380
61 à 90	5	118
91 à 365	136	76
Plus de 365	88	103
Total partiel	2 421	2 357
Moins: Provisions pour moins-value	(35)	(35)
Total	**2 386**	**2 322**

8. Stocks

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Équipement et mobilier de bureau	354	374
Total des stocks	**354**	**374**

Notes aux états financiers *(non auditées)* pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	de 3 à 30 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Logiciels informatiques	de 2 à 10 ans
Autre matériel	de 3 à 30 ans
Véhicules automobiles	de 2 à 35 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Biens en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements *	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements *	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2026	2025
	(en milliers de dollars)											
Machines et matériel	60	-	-	-	60	60	-	-	-	60	-	-
Matériel informatique	7 376	-	-	325	7 051	5 991	494	-	325	6 160	891	1 385
Logiciels informatiques	19 346	-	327	60	19 613	16 222	1 117	-	60	17 279	2 334	3 124
Autre matériel	19 488	12	11	206	19 305	15 769	806	3	204	16 374	2 931	3 719
Véhicules automobiles	688	136	156	-	980	595	53	49	-	697	283	93
Améliorations locatives	20 715	-	223	-	20 938	5 890	1 360	-	-	7 250	13 688	14 824
Biens en construction – logiciels	356	866	(327)	-	895	-	-	-	-	-	895	356
Biens en construction – autres	2 031	1 912	(224)	-	3 719	-	-	-	-	-	3 719	2 031
Total	**70 060**	**2 926**	**166**	**591**	**72 561**	**44 527**	**3 830**	**52**	**589**	**47 820**	**24 741**	**25 532**

* Les ajustements incluent les actifs en construction qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Notes aux états financiers *(non auditées)* pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du BCP peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le BCP sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	**Paiements de transfert**	**Obligations liées aux parties externes**	**Autres obligations avec apparentés**	**Total**
2027	-	12 980	34 812	47 792
2028	-	1 578	2 375	3 953
2029	-	910	2 179	3 089
2030	-	314	1 705	2 019
2031 et ultérieurs	-	1	11	12
Total	-	**15 783**	**41 082**	**56 865**

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BCP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le BCP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'année, le BCP a conclu une entente avec l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignements, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, la Commission des débats des chefs et avec le Bureau du commissaire au renseignement concernant la prestation de services relatifs aux finances, à l'administration et d'autres services, laquelle est incluse dans les revenus de la section b). En outre, au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Installations	19 220	19 604
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	16 486	13 869
Services juridiques	1 485	1 274
Indemnisation des accidentés du travail	1	1
Total	**37 192**	**34 748**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(*en milliers de dollars*)	**2026**	**2025**
Charges	42 629	43 856
Revenus	8 298	8 059

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers *(non auditées)* pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du BCP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(*en milliers de dollars*)	**Servir le premier ministre et son Cabinet**	**Services internes**	**2026**	**2025**
Charges				
Salaires et avantages sociaux	122 255	85 651	207 906	207 825
Services professionnels et spéciaux	3 359	24 025	27 384	37 098
Installations	61	19 220	19 281	19 831
Transports et communications	2 584	3 938	6 522	7 775
Information	7 190	238	7 428	4 646
Acquisition de matériel et d'outillage	590	5 349	5 939	8 311
Services de réparation et d'entretien	41	2 374	2 415	3 084
Amortissement des immobilisations corporelles	146	3 684	3 830	5 252
Location	868	4 312	5 180	6 026
Services publics, fournitures et approvisionnements	97	602	699	720
Paiement de transfert	-	-	-	1 224
Autres	330	(3 504)	(3 174)	(695)
Total des charges	137 521	145 889	283 410	301 097
Revenus				
Revenus divers	868	7 740	8 608	8 326
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(27)	(27)	(18)
Total des revenus	868	7 713	8 581	8 308
Coût net des activités poursuivies	**136 653**	**138 176**	**274 829**	**292 789**

.

Annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers du Bureau du Conseil privé pour l'exercice 2025-2026 (non vérifié)

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le Bureau du Conseil privé (BCP) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, de même que des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles du Bureau du Conseil privé se trouvent dans les Plans ministériels pour 2026-2027 et dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025 :

https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/organisation/transparence/depenses-prevues/plan-ministeriel/2026-2027.html

https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/organisation/transparence/etablissement-rapports-depenses/rapport-resultats-ministeriels/2024-2025/rapport.html

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

Le Bureau du Conseil privé est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne dans l'ensemble. Le cadre ministériel de gestion des contrôles internes qui a été adopté comprend :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du BCP liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences des lois et des politiques visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et aux cadres supérieurs du BCP et au Comité d'audit ministériel.

Le Comité d'audit ministériel est un comité consultatif indépendant de l'administrateur général. Il est responsable de fournir des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

Le Bureau du Conseil privé compte sur d'autres ministères pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants.

Dispositions relatives aux services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada gère le paiement des salaires et l'acquisition de biens et de services, en plus de fournir des services de gestion des locaux.
- Services partagés Canada offre des services d'infrastructure de technologies de l'information.
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

Dispositions particulières

- Le SCT fournit au BCP une plateforme de système financier SAP pour consigner et déclarer toutes les opérations financières.

Contrôles internes à l'étape de surveillance continue

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2025-2026

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2025-2026

Plan cyclique de surveillance continue de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	État d'avancement
Paie	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective nécessaire
Contrôles généraux des technologies de l'information	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective nécessaire
Clôture financière	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective nécessaire

Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés - Pendant l'exercice en cours, il n'y a eu aucune modification importante des contrôles clés dans les processus existants qui nécessitaient une réévaluation.

Programme de surveillance continue - Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le BCP a procédé à la réévaluation de ses contrôles au niveau de l'entité et de ses contrôles financiers dans le contexte des processus opérationnels liés aux éléments suivants :

- Paie;
- Contrôles généraux des technologies de l'information;
- Clôture financière;

D'après les procédures de surveillance mises en œuvre, les contrôles clés ont été bien conçus et fonctionnaient comme prévu.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices ultérieurs

Le plan cyclique de surveillance continue du BCP pour les trois prochains exercices est présenté dans le tableau suivant. Il est fondé sur les éléments suivants :

- une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé;
- les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu.

Plan cyclique de surveillance continue pour le contrôle interne en matière de rapports financiers			
Secteurs de contrôles clés	**Test cyclique de l'efficacité opérationnelle**		
	Exercice 2026-2027	**Exercice 2027-2028**	**Exercice 2028-2029**
Contrôles au niveau de l'entité	X		
Contrôles généraux informatiques[1]			X
Immobilisations et inventaire (approvisionnement compris)	X		
Paye			X
Dépenses de fonctionnement et approvisionnement (contrats)		X	
Délégation des pouvoirs		X	
Passifs		X	
Comptes débiteurs, recettes, liquidités et dépôts	X		
Clôture des comptes et rapports			X
Planification des investissements[2]			X
Établissement du budget et attribution des ressources[3]			
Établissement des coûts[3]			
1. Les CGI liés aux systèmes partagés du regroupement des organismes centraux (SP-ROC) sont exclus de la portée du plan de surveillance continue du BCP. Le système SAP fait l'objet d'un audit annuel mené par le Bureau du contrôleur général selon les besoins des clients et les ententes de services. 2. La surveillance s'effectue selon un cycle quinquennal et a été réalisée pour la dernière fois en 2023-2024. La prochaine révision est prévue en 2028-2029. 3. La surveillance s'effectue selon un cycle quinquennal et a été réalisée pour la dernière fois en 2024-2025. La prochaine révision est prévue en 2029-2030.			